

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

23 avril 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 23 avril 2018 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

Ouverture de la séance

Suite de la réunion du 9 avril 2018

Sujet qu'il reste à discuter à l'ordre du jour :

- Dépôt du rapport financier;
- Location garage municipal pour véhicule de service;
- Avis à la MRC pour mandat architectes étude d'agrandissement et de construction de quatre (4) casernes incendie;
- Période de questions;
- Fermeture de la séance.

2018-04-77 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Considérant que les états financiers 2017 ont été présentés et expliqués aux membres du Conseil par monsieur René Gautnier, comptable;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes);

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve les états financiers pour l'exercice financier 2017 et le rapport du vérificateur externe, préparés par l'auditeur indépendant, monsieur René Gauthier, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE

2018-04-78 AVIS À LA MRC DE LA MATANIE POUR LOCATION GARAGE MUNICIPAL POUR VÉHICULE DE SERVICE DU SRSI

Considérant que le Comité régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie va fermer la caserne de Saint-Léandre et qu'il a besoin d'un endroit pour mettre le véhicule de service pour le remplissage des appareils respiratoire;

Considérant que le Comité régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie demande à la municipalité s'il y avait possibilité de mettre le véhicule de service dans le garage municipal;

Considérant qu'il y a des élus pour et d'autres contre, la mairesse appelle le vote :

Pour - une (1) voix

Nicole Côté, conseillère au siège # 5

Contre – cinq (5) voix

Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Serge Leblanc, conseiller au siège # 4

Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Donc, il est résolu majoritairement d'informer la MRC de La Matanie que le Conseil municipal de Grosses-Roches refuse la demande pour mettre le camion de service dans le garage municipal.

ADOPTÉE

**2018-04-79 AVIS À LA MRC DE LA MATANIE – OFFRE DE SERVICES
FIRME D'ARCHITECTES – ÉTUDE D'AGRANDISSEMENT ET
DE CONSTRUCTION DE QUATRE (4) CASERNES INCENDIE**

Considérant que le Comité régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie désire faire faire une étude de coût pour la mise aux normes des quatre (4) casernes incendie afin d'avoir l'information lors du renouvellement de l'entente;

Considérant qu'il a été proposé de consulter les municipalités avant de donner le mandat;

Considérant que les coûts seraient de 21 200 \$ incluant les taxes pour ladite étude;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe le Comité régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie qu'il est favorable pour le mandat à la condition que la dépense soit absorbée par le budget de fonctionnement ou le surplus accumulé non affecté et non facturé en surplus à la municipalité.

ADOPTÉE

**2018-04-80 SITES CONTAMINÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ**

Considérant que les municipalités devaient dresser une liste des sites contaminés sur son territoire et comptabiliser les coûts pour la décontamination desdits sites s'il y avait lieu;

Considérant que la municipalité n'a aucun site lui appartenant sur son territoire qui a présence dans le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnement;

En conséquence,

EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe le vérificateur qu'il n'a pas de passif à comptabiliser pour les sites contaminés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans la salle

2018-04-81 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 20 heures.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

La mairesse,

Linda Imbeault

Victoire Marin

*Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **23 avril 2018** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Victoire Marin
Mairesse